



LKHJNKJNH

Par **GANGNANT**, le **06/12/2008** à **00:58**

KHIJGJHGBKJVBKJH

Par **Visiteur**, le **06/12/2008** à **08:20**

bonjour,

proposez lui de faire une rupture conventionnelle

petit lien : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/informations-pratiques/fiches-pratiques/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail/rupture-conventionnelle-du-contrat-travail.html>

le licenciement à l'amiable n'existe pas... (à moins qu'il ne veuille parler de la rupture conventionnelle)

le licenciement par avocat interposés je n'en ai jamais entendu parler...

soit il vous licencie pour faute et à vous de prouver devant les prud'hommes que la raison n'est pas valable...

il essaye de vous intimider... malgré votre détresse ne vous laissez pas faire et pensez à votre petit bout de chou

Par **Visiteur**, le **06/12/2008** à **11:27**

re

ce que je vais vous dire ne vas pas vous faire plaisir, mais votre patron a décidé de se séparer de vous.

réfléchissez bien... il vous poussera à la démission.... et vous n'aurez droit à rien....

que vous trouviez ça injuste, je le comprends.. mais vous n'êtes pas en position de force contre lui...

désolée pour vous.